

Le Saint-Laurent n'est pas protégé contre un déversement de pétrole

QUÉBEC — L'absence d'une réelle volonté politique de prévention rend probable l'imminence d'une catastrophe écologique sur le Saint-Laurent du genre de celle des îles Shetland. L'une des solutions idéales face à cette menace serait d'acheminer le pétrole brut par pipeline jusqu'aux raffineries à partir soit du port de Portland, Maine, ou d'un port en eau profonde comme celui qu'on projette depuis des années à Gros-Cacouna.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

Contredisant les services de relations publiques des grandes compagnies pétrolières qui ont tenté, selon eux, de minimiser l'impact de ce type de déversement et de laisser croire qu'un accident comme celui-là est invraisemblable dans le fleuve, les porte-parole du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) ont indiqué notamment à titre d'exemple, jeudi en conférence de presse, qu'une portion de 45 kilomètres de la Traverse Nord, entre Sault-aux-Cochons et Saint-Jean, île d'Orléans, était particulièrement dangereuse. La profondeur du chenal à marée basse y est de trois mètres inférieure au tirant d'eau de certains superpétroliers qui y passent.

Selon le président de GIRAM, M. Gaston Cadrin, ce n'est qu'une question de hasard et de temps pour qu'un de ces grands navires ne s'échoue et répande son pétrole dans le Saint-Laurent.

Si la solution du transport par pipeline n'est pas applicable à brève échéance, il faudrait en attendant que le gouvernement fédéral oblige les armateurs et les affréteurs à utiliser des navires à double coque et double fond, à faire en sorte que les équipages soient adéquats, à limiter la capacité de transport à 100 000 tonnes au lieu des 150 000 tonnes actuelles, à construire des réservoirs pour emmagasiner le brut et ainsi limiter le transport de ce produit durant la période difficile d'hiver.

Rappelant que les États-Unis ont déjà adopté une loi prévoyant que tous les pétroliers construits à partir de 1995 et tous ceux circulant dans les eaux américaines après 2005 devront obligatoirement avoir double fond et double coque, GIRAM enjoint finalement le gouvernement canadien de sortir lui aussi de son immobilisme et d'appliquer les principales recommandations de la commission Brander-Smith de 1989 sur la sécurité des navires-citernes dont aucune n'a été adoptée jusqu'à maintenant.



Un deuxième groupe de réfugiés bosniaques arrive à Québec

Un second groupe de réfugiés bosniaques est arrivé à l'aéroport de Québec en pleine tempête de neige, hier soir, avec une heure et demie de retard. Les 25 arrivants, qui ont goûté bien malgré eux aux rigueurs de l'hiver canadien, se joignent donc à 43 de leurs compatriotes installés dans la région depuis le 23 janvier 1993. Comme ceux qui les ont précédés — et dont plusieurs se sont rendus leur souhaiter la bienvenue hier soir — les Bosniaques ont été pris en charge par le Centre multiethnique de Québec. Cet organisme sans but lucratif s'occupe de les accueillir, de les guider dans l'obtention des cartes d'assurance sociale et d'assurance-maladie, de les accompagner pour la visite de logements et la signature d'un bail, de les familiariser avec les supermarchés et les transports en commun, de les assister dans l'ouverture d'un compte de banque, etc.

Quelques centimètres de neige et de forts vents compliquent la circulation

QUÉBEC — Quelques centimètres de neige conjugués à de fortes rafales de vent ont donné lieu, hier, à d'innombrables dérapages, accrochages et carambolages sur les routes et les boulevards de la région de Québec. Les policiers ont été fort occupés, mais pas les ambulanciers, puisque ces accidents ont fait peu de blessés, et pas de mort.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Les policiers de la Sûreté de Québec en ont eu plein les bras toute la journée d'hier. Les boulevards des rives sud et nord ont été le théâtre de multiples accidents : carambolage sur l'autoroute Laurentienne, trois voitures dans le terre-plein sur le boulevard Duplessis, deux autres dans le fossé sur la route 20 à Lévis, dérapages sur l'autoroute de la Capitale, un autocar et deux autos impliqués dans un accident sur la 20 près de Val-Alain, un blessé à Villeroy, deux à Laurier-Station. Il en a été ainsi toute la journée. Les remorqueurs ont fait des affaires d'or.

En ville, par contre, les accidents ont été beaucoup moins nombreux, malgré la chaussée glissante et la visibilité réduite.

Le Club automobile a répondu à plus de 2500 appels, hier, à la grandeur de la province, sauf la région de Montréal, pour des remorques ou des dépannages. C'est beaucoup, car en semaine, le nombre moyen d'appels se situe autour de 800 ou 1000.

Pour les experts d'Environnement-Canada, les vents et les quelques flocons de neige tombés hier n'ont pas été assez importants pour être considérés comme une tempête. Il est tombé environ six centimètres de neige, hier, pendant que les vents soufflaient à des vitesses de 30 à 50 kilomètres/heure et que le mercure descendait aussi bas que -29,2 °C. Le temps ira en s'adoucissant dans les prochaines heures : les prévisions sont de -17 ° pour aujourd'hui et de -15 ° pour demain.

■ Une médaille à Wladimir Smirnov

Un chercheur émérite et humaniste du Centre de foresterie des Laurentides à Sainte-Foy, M. Wladimir Smirnov, a reçu récemment du gouverneur général Ramon Hnatyshyn la médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération canadienne. Ce microbiologiste s'est signalé dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la lutte biologique.

La police toujours impuissante contre le vidéo-poker sans une volonté politique

QUÉBEC — Souvent accusés de fermer les yeux, les corps policiers parlent d'action concertée et d'une nécessaire volonté politique d'agir si l'on veut éliminer ou à tout le moins contrôler les vidéo-poker, mais tous ne s'entendent pas sur les moyens à prendre pendant que le gouvernement tergiverse.

textes de JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Du temps qu'il était directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Roland Bourget

avait mené une guerre sans merci à ces machines pour les sortir de la métropole. Il devait constater, navré, qu'elles avaient essaimé tout autour en banlieue.

Aujourd'hui directeur de la police de Sainte-Foy, M. Bourget

s'oppose toujours à la prolifération du jeu, comme il était contre la décision récente du gouvernement d'autoriser l'implantation de casinos.

Pour M. Bourget, il ne fait pas de doute que les vidéo-poker sont des machines illégales. « Quand j'étais à Montréal, mentionne-t-il, j'avais eu à débattre seul une cause contre nous. Si une action devait être menée dans la région, il va falloir que ce soit coordonné, car à Sainte-Foy on ne veut pas jouer les Don Quichotte ».

La question est de savoir, selon le directeur de la police de Sainte-Foy, si la couronne va porter des accusations. « Ici, en tout cas, nous n'avons jamais reçu de plaintes, pas un seul parent n'est intervenu parce son enfant jouait dans ces machines. Vous savez, on se sent seuls là-dedans ».

Pour la Sûreté de Québec, l'élimination des vidéo-poker n'est pas chose simple, depuis l'arrêt Laniel rendu par la cour d'appel en février 1991. Selon M. Luc Gadoury, du service des affaires publiques, il faut faire la preuve en tenant compte des 14 points que contenait le jugement. « La problématique est de prouver les 14 points à chaque fois, dont le fait que l'on monnaie des points accumulés par l'appareil qui est alors considéré comme dispositif de jeu selon le code criminel. Alors, avant de pouvoir saisir, ce n'est pas toujours évident ».

Pendant que plusieurs intervenants soupçonnent le gouvernement québécois de vouloir légaliser les vidéo-poker, pour prendre son dû sous forme de

taxes (100 millions \$ selon certaines évaluations), le dossier est sur le bureau du ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, depuis décembre dernier. La régie des loteries est désormais sous la gouverne de son ministère.

« M. Ryan se donne le temps pour prendre une décision éclairée dans ce dossier-là », a indiqué au SOLEIL un porte-parole du ministre, M. François Grenon.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir en décembre dernier à



M. Gilbert Déry, de Stop Vidéo-Poker, qui le pressait d'intervenir, M. Ryan réfère aux nombreuses perquisitions effectuées par la SQ et les corps policiers et à plusieurs causes instruites devant les tribunaux dont un certain nombre ont connu une issue favorable. « J'espère, écrit-il à M. Déry, que nous pourrions trouver une solution durable à ce problème ».

Des joueurs nient leur comportement

QUÉBEC — Moi, un joueur compulsif ou pathologique : voyons donc ! Et pourtant, beaucoup de gens ignorent ou ne se rendent pas compte qu'ils ont un comportement inadéquat du jeu, comme en témoignent au moins quatre des critères suivants permettant de diagnostiquer le jeu pathologique :

- 1) Le sujet est fréquemment occupé par le jeu ou essaie d'obtenir de l'argent pour jouer.
- 2) Jeu fréquent comportant des enjeux importants ou se prolongeant pendant une durée supérieure à celle prévue.
- 3) Besoin d'augmenter l'importance ou la fréquence des paris pour atteindre l'état d'excitation désirée.
- 4) Agitation, irritabilité quand il est impossible de jouer.
- 5) Pertes répétées d'argent au jeu et lors de tentatives de regagner le lendemain, l'argent perdu (pour se « refaire »).
- 6) Efforts répétés pour arrêter ou restreindre cette activité.
- 7) Jeu fréquent lorsque les échéances sociales ou professionnelles sont imminentes.
- 8) Sacrifice d'importantes activités sociales, professionnelles ou récréatives pour le jeu.
- 9) Poursuite du jeu en dépit d'une incapacité à acquitter le montant de ses dettes ou de problèmes sociaux, professionnels ou légaux significatifs, alors que le sujet se rend compte qu'il aggrave ces derniers en jouant.

Source: Lesieur (1988). Les critères 1,4,7,8 et 9 seraient les plus discriminants pour identifier le jeu pathologique.

Le propriétaire du vidéo toujours assuré de gains

QUÉBEC — Tous les petits ou les gros Paul du Québec auront beau s'évertuer à vouloir faire sauter la caisse, le propriétaire du commerce où est installée la machine vidéo-poker non louée et celui qui la possède sont assurés de se partager à parts égales les recettes.

préalablement engouffrée. Le jeu consiste à accumuler des points à partir de mises de 25 ¢ ou de 1 \$, donnant droit à des gains de 10, 20 ou même 500 \$.

Quasiment à l'invitation de la machine, le joueur peut tripler, quintupler, décupler sa mise en pressant un simple bouton pour tenter le gros coup. Ça risque de coûter cher, très cher et le tenancier sait très bien que son vidéo-poker ne crachera pas le magot de sitôt.

Il est même possible qu'une fois son commerce fermé, il insère lui-même quelques pièces, sûr de l'emporter discrètement et de remettre sa machine « en forme » pour le lendemain au retour des petits et des gros Paul !

En Bref

■ Vol de cigarettes

QUÉBEC — Des voleurs se sont emparés d'une certaine quantité de cigarettes vers 2 h15 hier, à la tabagie de la Place, située au 725, Saint-Joseph est à Québec. Les malfaiteurs ont également dérobé des billets de loterie et des laissez-passer mensuels de la CTCUQ. Le montant du vol est indéterminé. Les policiers sont arrivés sur place deux minutes après le déclenchement du système d'alarme mais les suspects étaient déjà partis.

■ Accident de motoneige

LAC-SAINT-JEAN — Un motoneigiste a été gravement blessé vers minuit trente dimanche, lorsque son engin est entré en collision avec une automobile garée sur la route 172 à Saint-Fulgence. La victime repose dans le coma à l'hôpital.

■ Incendie d'une maison

ALBANEL — La résidence inoccupée de M. Luc Lambert a été ravagée par le feu hier à Albanel, au nord de Dolbeau. Les dommages se chiffrent à 50 000 \$.

■ Coffre-fort éventré

SAINT-HONORÉ — Le dépanneur C.T., propriété de Claude Tremblay, a été visité par des voleurs hier à Saint-Honoré, au Lac-Saint-Jean. Les malfaiteurs ont éventré le coffre-fort pour s'emparer de quelques milliers de dollars puis ont volé une quantité importante de cigarettes, en plus de causer bien des dommages à la bâtisse. Aucune arrestation n'a été effectuée.

■ Un forcené s'enlève la vie

JONQUIÈRE — Un individu dépressif de 23 ans, qui s'était barricadé dans son appartement de la rue Berthier à Jonquière avec un fusil de calibre .12, a été retrouvé sans vie par les policiers du Groupe tactique d'intervention de la SQ, vers 11 h hier. Appelée sur les lieux vers 4 h par les policiers municipaux, le GTI a finalement décidé d'investir l'immeuble de six logements, après l'avoir évacué.

■ Meurtre non élucidé

JONQUIÈRE — Les policiers de Jonquière poursuivent leur enquête concernant l'assassinat de Jean-Claude Maltais, 29 ans, survenu vendredi sur le stationnement du Faubourg Sagamie. La victime a été atteinte de plusieurs projectiles, au moment où elle quittait le centre commercial. Un homme et un enfant, qui accompagnaient Maltais, s'en sont sortis indemnes. Une vingtaine de coups de feu ont été tirés par deux individus qui ont pris la fuite en motoneige. La victime de ce règlement de compte était connue des milieux policiers.

Trois morts dans des face-à-face

MONTRÉAL (PC) — Au moins trois personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au Québec, au cours de la fin de semaine. Les trois décès ont résulté d'autant de face-à-face.

Un homme de 26 ans de Saint-Jean-sur-Richelieu est décédé hier vers 13 h30 lorsque son véhicule est entré en collision avec une voiture de patrouille de la Sûreté de Québec appelée sur le site d'un autre accident, sur l'autoroute 20 Ouest, à la hauteur de la sortie Saint-Charles, à Drummondville.

Josée-Anne Fournier, 35 ans, de Rimouski, est décédée samedi vers 14 h10 après que le véhicule dans lequel elle prenait place eut dérapé et percuté

une voiture circulant en sens inverse sur la route 298, à Saint-Donat, près de Rimouski.

Une autre collision, impliquant cette fois trois véhicules, a causé samedi midi la mort d'un résident de Saint-Lambert, Martin Rousseau, 32 ans, sur le pont Jacques-Cartier de Montréal. La victime circulait en direction sud lorsque son véhicule est entré en collision avec une voiture circulant en sens inverse. Un troisième véhicule est allé percuter les deux premiers, alors immobilisés.

6/49
1-6-13-14-19-34
(complémentaire)
8

mise-tôt
10-27-29-32
EXTRA
411701

Sélect 42
4-5-10-17-30-37
(complémentaire)
34

LA QUOTIDIENNE
tirage du 30-01-93
3-7-7
7-2-6-7

UNE PLACE AU SOLEIL



Le mois de février

Aujourd'hui débute le mois de février, qui est le mois de la motoneige, le mois de la viande, le mois du coeur et le mois de la télédistribution. Débute également, cette semaine, la semaine de la canne blanche et la semaine du développement international. Demain, c'est le jour de la marmotte. Vous connaissez l'histoire... si la marmotte voit son ombre en sortant de son terrier etc. Sauf que c'est un proverbe français qui est sans doute très valable en France, où l'hiver est beaucoup moins rigoureux qu'ici. Quoique, cette année, on ne sait jamais.

● La directrice du Centre de céramique de Sainte-Foy, **France Turcotte**, nous informe que l'inscription pour les ateliers et cours de modelage, poterie au tour, sculpture, raku et technologie des terres et glaçures se tiendra demain et après-demain, les 2 et 3 février, de 19 h à 21 h, au 2130, rue de la Somme, angle Myrand. Les activités reprendront le 16 février. Pour plus d'informations, composez le 654-4493. Un atelier-rencontre, du type « Parler pour parler », sera offert aux adultes célibataires.

● Depuis la mi-janvier, **Voyages Gilles Lavigne**, de Québec et Saint-Romuald, met au service de sa clientèle un spécialiste de la Chine, **M. Zhang Jia Qiang**, chargé d'organiser des voyages touristiques et d'affaires vers son pays d'origine. M. Zhang est arrivé de Beijing (ex-Pékin), le 20 décembre dernier, et passera l'année 1993 à Québec. Agé de 40 ans, il a longtemps travaillé en Chine dans le domaine des voyages ou il a guidé de nombreux groupes de touristes d'expression française et chinoise. Il est aussi diplômé de l'Institut des langues étrangères de Beijing.



M. Zhang Jia Qiang.

● Vice-président de Judo-Québec depuis 1987, **M. Nelson Moore**, enseignant au Séminaire Saint-Augustin, célèbre, cette année, sa trentième année dans ce sport dont il a amorcé l'apprentissage le 23 janvier 1963, au centre des loisirs Saint-Sacrement. M. Moore, qui fut déjà représentant publicitaire pour LE SOLEIL en 1972 et

1973 est bachelier ès arts, bachelier en journalisme et bachelier en éducation physique de l'université Laval. Il a aussi étudié la comptabilité, pendant deux ans, aux Hautes études commerciales de Montréal et la vente, pendant deux ans, à l'université de Montréal.

● La Fondation Jane H.-Dunn propose son brunch annuel, le dimanche 7 février, de 9 h à midi, à l'école Notre-Dame-de-Roc-Amadour, 1625, boulevard Benoit XV. Il faut compter dix dollars par adulte et cinq dollars par enfant. Il faut réserver en téléphonant à **Pierre Clément**, au 525-8378.

● Le chapitre local de la Société d'instrumentation d'Amérique présentera son troisième souper-conférence de la saison, le mardi 7 février, à l'auberge Universelle-Wandlyn, vers 19 h. Ce n'est pas une société artistique, loin de là, puisque le conférencier invité ce soir-là, **M. Denis Bonneville**, traitera des contrôles appliqués à la mécanique du bâtiment. Les « instrumentistes » intéressés doivent communiquer avec **Richard Mathieu**, au 525-2739, ou **Michel Paré**, au 654-9600.

● L'histoire des Augustines et de l'Hôtel-Dieu de Roberval, un volume de 460 pages et 14 chapitres contenant une centaine de photographies et 23 tableaux, vient de paraître. Rédigé par **Thérèse Bergeron**, il a été lancé au monastère des Augustines de la Miséricorde de Jésus, à Roberval, à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation. Il faut compter 20 \$ pour se le procurer... au monastère. Il faut composer le 275-5097, local 12.

● Les Éditions Le Loup de Goultière lanceront sept nouveaux titres, mercredi (3) au Bar l'Inox : **La femme d'encre**, de **Karen Trask**; **Une mort annoncée**, de **Jacques Roy**, illustré par **France Lafleur**; **L'Espoir du doute**, de **Carol Lebel**, illustré par **Jean-Guy Barbeau**; **Ailleurs sur nos lèvres**, de **Micheline Martineau**, illustré par **Julie C. Paradis**; **Kavisilaq**, de **Jean Désy**, illustré par **Aisa Amittu**; **Petits mots de vie**, de **Gabriel Lalonde**; et **L'Intellectuel américain**, présenté et traduit par **Sylvie Chaput**.

● Pour la onzième année consécutive, les finissants et finissantes en graphisme du cégep de Sainte-Foy offrent aux organismes sans but lucratif et aux entreprises aux ressources restreintes, des services professionnels pour la conception et la production graphique d'images de marque, (sigles, logotypes, cartes d'affaires) et de matériel promotionnel (brochures, dépliants, affiches, etc.). Le Studio-Stage Créons est en activité du 20 janvier à la mi-mai. Il faut composer le 659-6600, poste 3709.

Faire parvenir vos communiqués à: **PIERRE CHAMPAGNE**
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K7J6.
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374



Louis-Guy LEMIEUX

Une caisse exemplaire

Quand une institution financière dépense un million \$ en immobilisations dans un quartier central de Québec, c'est qu'il y a de l'espoir. Et quand ça se passe dans Saint-Roch, c'est un événement.

La caisse populaire Jacques-Cartier vient de restaurer son édifice de la rue Caron, coin Notre-Dame-des-Anges, en plein coeur du quartier chaud de Saint-Roch. Investissement : 900 000 \$. Un bel exemple de revitalisation et de développement.

Cette réalisation est signée par les architectes Martin Mainguy et Martine Goulet, une firme d'architectes associés qui a pignon sur la rue Saint-Joseph voisine. Mélangeant habilement le granit traditionnel des banques, la brique rouge courante dans le quartier et l'aluminium naturel, les architectes ont réussi à intégrer parfaitement l'édifice dans la trame du quartier tout en lui donnant un caractère spécifique et contemporain.

Cette restauration ne peut pas ne pas avoir un effet d'entraînement dans le secteur. En embellissant tout un coin de rue, elle rend plus voyante la vétusté de la plupart des édifices du quartier. C'est de taudis en rangée qu'il faut parler dans certains cas.

S'il faut reconstruire Saint-Roch en bonne partie, cette restauration fait aussi penser qu'il existe à la basse-ville plusieurs beaux édifices à conserver. Reconstruire et restaurer, l'un n'empêche pas l'autre.

Le directeur général de la caisse populaire Jacques-Cartier, Léo Langlois, souligne qu'il y a une quarantaine d'années, ce quartier était l'un des plus riches et des plus animés de Québec. La paroisse Jacques-Cartier comptait 7000 habitants. Ils ne sont plus qu'à peine 3000. Il est même question de fermer le presbytère ; le curé qui desservira l'église ne serait bientôt plus résident.

M. Langlois est optimiste cependant. Il croit que le quartier pourrait retrouver en une dizaine d'années la qualité de vie qu'il a déjà eue. Pour ce faire, il faudra attirer autre chose que du logement subventionné. « Des HLM, oui, mais pas à n'importe quel coût », dit-il. Quant aux coops d'habitation, le directeur de la caisse a noté que « c'est bien beau sur papier mais que les problèmes commencent quand il s'agit de les administrer ». La solution, selon lui, passe par l'amélioration des conditions de vie du quartier et l'arrivée de nouveaux propriétaires résidents. Si les nouveaux fonctionnaires municipaux qui occuperont une partie de la Fabrique (l'ancien Dominion Corset) pouvaient choisir d'habiter le quartier où ils travaillent, une partie du problème serait résolue. On peut toujours rêver.

L'architecte Martin Mainguy prévoit une revitalisation rapide des rues commerçantes (Saint-Joseph, de la Couronne, Dorchester), suivie de l'arrivée d'une nouvelle population jeune. « Pas riche, mais jeune et cultivée », dit-il.

Ristournes et mécénat

On ignore généralement que la caisse pop Jacques-Cartier, avec un actif de 49 millions \$ et un portefeuille de prêts de 43 millions \$, est l'une des plus rentables parmi les 90 caisses populaires de la région. Elle détient le plus haut pourcentage de ristournes à ses clients. Durant les 15 dernières années, elle a distribué 2 100 000 \$ en trop-perçus.

M. Langlois explique que sa caisse compte plusieurs gros clients, des particuliers. Quelque 65 % des sociétaires viennent de l'extérieur de Saint-Roch. Ce sont soit des gens qui travaillent à Québec, soit des anciens habitants du quartier qui ont gardé un attachement spécial à leur caisse.

La caisse populaire Jacques-Cartier a été fondée le 18 avril 1941. Logée modestement, au début, au 144, rue Notre-Dame-des-Anges, elle a déménagé de local plusieurs fois avant de s'installer, en 1948, sur le site actuel. M. Langlois est à la caisse Jacques-Cartier depuis 1977, alors qu'il a remplacé un citoyen bien connu, M. P.H. Corriveau, qui avait été directeur général durant 25 ans.

On compte actuellement de 80 à 90 ateliers d'artistes dans ce secteur de la basse-ville. Conscient de ce phénomène, la caisse a profité de son agrandissement et de sa restauration pour jouer les mécènes. C'est ainsi qu'elle a acheté et qu'elle expose en permanence des oeuvres des peintres Marcel et Lauréat Marois, Lucienne Cornet, Danielle April et Paul Béliveau.

L'UPA des Îles accuse le MAPAQ de compromettre la relance agricole

ÎLES-DE-LA-MADELEINE — La présidente de l'UPA des Îles-de-la-Madeleine, Mme Hélène Tardif, s'est dit très déçue de l'attitude du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec qui refuse la demande de son organisme d'accorder aux producteurs agricoles madelinots les services d'un agronome et d'un technicien agricole à temps plein.

par **ACHILLE HUBERT**
collaboration spéciale

Mme Tardif réagissait à une lettre du directeur régional du ministère de Rimouski, M. Jacques Olivier, qui écrivait le 22 janvier : « Il est malheureusement impossible de

doter les Îles d'un poste d'agronome, pour un an ou deux ans, comme vous le suggérez. Nous n'avons ni l'argent ni les postes accordés pour ce faire et la récente déclaration gouvernementale laisse présager des réductions supplémentaires. »

Comme prix de consolation, le fonctionnaire annonce à Mme Tardif que son ministère pourra rendre disponible, à compter d'avril prochain, un technologiste agricole qui comblera parfaitement les besoins des producteurs et productrices agricoles des Îles.

Or, dans le plan de développement agricole des Îles, mis au point à la suite d'une consultation des producteurs madelinots, il est bien spécifié qu'il faudra assurer la disponibilité en permanence d'un agronome, d'un technicien agricole et d'un vétérinaire aux Îles.

En réaction à la demande de M. Olivier voulant que l'UPA des Îles supporte la prise de position du MAPAQ, Mme Tardif a laissé entendre qu'il n'en était aucunement

question et que la présence en permanence aux Îles d'un agronome était une condition essentielle à la réalisation du plan de développement de l'agriculture aux Îles. Ce plan prévoit, entre autres, la mise sur pied d'une laiterie, d'un abattoir, d'une meunerie, sans mentionner la mise en marche de nouvelles productions comme le poulet de chair, l'élevage de caillies, de dindes, de moutons, de porcs.

Les intentions de l'UPA visent une certaine autosuffisance alimentaire. Nous sommes, disent-ils, une des rares régions du Québec qui connaît une croissance du nombre de producteurs. Nous voulons être moins dépendants des Maritimes pour tous nos produits agro-alimentaires. Nous voulons devenir autosuffisants dans toutes les productions qui sont possibles sur notre territoire.

Faut croire que le ministre Yvon Picotte ne l'entend pas de la même manière que les Madelinots, lui-même responsable du développement régional au Québec.

Les producteurs et productrices agricoles des Îles sont bien déçus de leur ministre et de leur gouvernement.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
56862407
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de **3 500 points** offerts cette semaine dans **LESOLEIL**

CLUB Multi points

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de **BOITES DE CAMION ALCO INC (LES)** ayant sa principale place d'affaires au 325, boul. des Cèdres, Québec en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 17 novembre 1987, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, ommé de Québec, le 23 décembre 1987 sous le numéro 1263902. Québec, le 28 janvier 1993.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Société québécoise d'assainissement des eaux

APPELS D'OFFRES

Les appels d'offres qui suivent concernent principalement l'achat ainsi que la livraison de différents équipements nécessaires au bon fonctionnement des stations d'épuration d'eaux usées situées sur le territoire de plusieurs municipalités du Québec.

Pour ces appels d'offres, seules les personnes, sociétés et compagnies ayant une place d'affaires au Québec et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

DOCUMENTS DISPONIBLES (vente et consultation) : SQAÉ, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2. Tél. : (514) 397-0416.

SQAÉ, Service gestion des contrats, 1019, boul. René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1S 1V2. Tél. : (418) 683-1328.

PRIX : 75,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Société québécoise d'assainissement des eaux : a/s M. Marc Pinsonnault, directeur, gestion des contrats, 1055, boul. René-Lévesque Est, 10^e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5. Le vendredi 19 février 1993 à 14 h 00.

RENSEIGNEMENTS : Communiquer avec M. Jean-Pierre Léonard ou Mme Elisabeth Roy. Tél. : (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

- 1) APPEL D'OFFRES NO. 9009-99-00-62-00
Fourniture et livraison de motopompes de vidange.
- 2) APPEL D'OFFRES NO. 9009-99-00-63-00
Fourniture et livraison d'équipements de sécurité
Par lot, tel que décrit ci-après :
Lot I : Gardi-fous, cols de regard, ventilateurs
Lot II : Harnais de sécurité, trépiéds et systèmes de protection contre les chutes, extincteurs chimiques, protecteurs auditifs, gilets de flottaison, courroies de sauvetage, porches de sauvetage
Lot III : Détecteurs de gaz et cassettes vidéo d'utilisation
Lot IV : Autosauveteurs et cassettes vidéo d'utilisation
Lot V : Respirateurs autonomes et cassettes vidéo d'utilisation
Lot VI : Générateurs portatifs
- 3) APPEL D'OFFRES NO. 9009-99-00-64-00
Fourniture et livraison d'équipements de laboratoire
- 4) APPEL D'OFFRES NO. 9009-99-00-65-00
Fourniture et livraison d'échantillonneurs portatifs
- 5) APPEL D'OFFRES NO. 9009-99-00-66-00
Fourniture et livraison de chaloupes en fibre de verre

QUÉBEC-TELEPHONE

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1^{er} avril 1993 aux actionnaires inscrits le 1^{er} mars 1993.

Actions privilégiées, 5 % : un dividende trimestriel de 25 cents par action.

Actions privilégiées, 4 1/4 %, série 1965 : un dividende trimestriel de 23 1/2 cents par action.

Actions privilégiées, 7 1/4 %, série 1973 : un dividende trimestriel de 36 1/2 cents par action.

Actions ordinaires : un dividende trimestriel de 30 cents par action.

Par ordre du Conseil d'administration
Ghislain Bouchard
Secrétaire

Rimouski Québec
Le 26 janvier 1993

ville de CHARLESBOURG

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

PROJET S-885 : Site d'enfouissement sanitaire pour monstres ménagers.

PROJET S-886 : Fourniture de chlore liquide pour l'année 1993.

DEVIS DE SOUMISSION : Disponibles au bureau de la Direction des approvisionnements, 160, 76e Rue Est, 3e étage, Charlesbourg, Québec, G1H 7H5, téléphone : (418) 624-7680, à compter du 1^{er} février 1993.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS : Le 15 février 1993, à 11 h, au bureau du greffier de la Ville à l'adresse ci-haut mentionnée, 3e étage.

La Ville de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Donné à Charlesbourg le 1^{er} février 1993

Marcel St-Hilaire
Directeur par intérim des approvisionnements

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

CTB.32004.F
pour 14 h, heure de Montréal
le mardi 23 février 1993

FOURNITURE DE TABLEAUX DE COMMANDES ET DE PROTECTIONS

Admissibilité :
Place d'affaires au Québec

Garantie de soumission :
40 000 \$

Prix du document :
25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant :

HYDRO-QUÉBEC
Vice-Présidence
Approvisionnement et Services
Service Achats et Contrats
855, rue Sainte-Catherine est, 3e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Pour renseignements : (514) 840-4903

A PARTIR DU 1^{er} MARS 1993, LE PRIX DE VENTE DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES SERA DE 25 À 125 \$ (TAXES DE VENTE INCLUSES) DÉPENDANT DU NOMBRE DE VOLUMES ET DE DESSINS.

Le montant du document d'appel d'offres est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHÈQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance, de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service Achats et Contrats
Robert Chabot, intérimaire

Centre hospitalier rénové

LA POCATIÈRE — Près d'un million de dollars seront consacrés à d'importants travaux de rénovation au centre hospitalier Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière. Ces réaménagements toucheront les laboratoires, la pédiatrie, la stérilisation et la toiture de l'hôpital. Dans le cadre du programme spécial d'accélération des investissements publics, les commissions scolaires des Frontières, Jean-Chapais et La Pocatière reçoivent respectivement 425 000 \$, 222 000 \$ et 322 500 \$.

Notre très sympathique concessionnaire St-Raymond Nissan vous offre le choix

6.9%
36 mois

8.9%
48 mois

9.9%
60 mois

Financement à taux génial ou rabais de

1000 \$ à 3000 \$ selon le modèle

Applicable à l'ensemble des voitures et camions Nissan neufs ou démonstrateurs 1992 et 1993, sauf Sentra, Classic et Quest. Nissan, la meilleure garantie de l'industrie, incluant un programme complet d'assistance routière exclusif à Nissan.

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, montant de 15 000 \$. Peut financer un montant supérieur à certaines conditions. Offre d'une durée limitée.

OUVERT LE SAMEDI

ST-RAYMOND NISSAN

144, Saint-Jacques, Saint-Raymond. Local: 337-4646. Québec: 692-0119